

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00014 Numéro SIREN : 853 872 885 Nom ou dénomination : A4 51

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2022 sous le numéro de dépôt 1025

Désignation de l'entreprise : A4 51

1161

Adresse de l'entreprise : 12 RUE JACQUES MARITAIN 51100 REIMS

Durée de l'exercice précédent * 11

Numéro SIRET * 8 5 3 8 7 2 8 8 5 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/11/21	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		232 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		20 918
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 968	80 030
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	9 968	332 948
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	BX	BY		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA		25 954
	Autres créances (3)	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
Comptes de régularisation	DIVERS	CF	CG	60 909	60 909
	Values mobilières de placement (dont actions propres :)	CH	CI	283	283
	Disponibilités	CJ	CK	87 145	87 145
	Charges constatées d'avance (3)*	CW			
	TOTAL (III)	CM			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CN			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CO	430 061	1A 9 968	420 093
	Fécarts de conversion actif * (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					

Renvois : (I) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété : *

L'acheteur :

Stocks :

Créances :

Certifié conforme la dénomée

E. S. M.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise A4 51

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 605)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	44 395
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	240 688
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	79 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	35 688
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 322
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	375 698
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	420 093
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 106
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A4 51						Néant ☐ *		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	166 564	FB		FF	166 564
		services *	FG	54 871	FH		FI	54 871
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	221 435	FK		FL	221 435
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	37 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	4 173
	Autres produits (1) (11)						FQ	10
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	263 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	59 722
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	117 345
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 706
	Salaires et traitements *						FY	70 247
	Charges sociales (10)						FZ	7 785
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	9 968
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	49
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	266 823	
						GG	(3 705)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
		Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 757
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
		Total des charges financières (VI)				GU	1 757	
						GV	(1 757)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GW	(5 462)	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A4 51		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	143		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	143		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(143)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	263 118		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	268 723		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(5 605)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 173	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
AMENDES ET PENALITES ET FISCALES			143				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/07/2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 16 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 420 092,73 E.

Le résultat net comptable est une perte de 5 605,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/06/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/07/2021

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 232 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	232 000		232 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	232 000		232 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 342 916

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		252 918		252 918
Immobilisations corporelles		89 998		89 998
Immobilisations financières				
TOTAL		342 916		342 916

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 9 968

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		9 968		9 968
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		9 968		9 968

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	232 000	0	232 000	Non amortiss.
Installations générales, agenceme	89 998	9 968	80 030	de 5 à 7 ans
Avances et acomptes versés sur im	20 918	0	20 918	Non amortiss.
TOTAL	342 916	9 968	332 948	

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/07/2021

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 26 236

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	26 236	26 236	
TOTAL	26 236	26 236	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 20 241

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 241
Disponibilités	
TOTAL	20 241

3.5 - Charges constatées d'avance = 283

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/07/2021

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal	5000	10,00	50 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5000	10,00	50 000

4.2 - Etat des dettes = 375 698

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	240 688	90 096	110 535	40 057
Dettes financières diverses	79 000	79 000		
Fournisseurs	35 688	35 688		
Dettes fiscales & sociales	20 322	20 322		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	375 698	225 106	110 535	40 057

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 14 197

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	45
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 295
Dettes fiscales & sociales	10 858
Autres dettes	
TOTAL	14 197

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/07/2021

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/07/2021

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/09/2019 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/07/2021

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 20 241

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	20 241
Avoir à recevoir(40980000000)	241
Produits à recevoir(46870000000)	20 000
TOTAL	20 241

8.2 - Charges constatées d'avance = 283

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	283
TOTAL	283

8.3 - Charges à payer = 14 197

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	45
Sur emprunts auprès des établissements de crédit(16884000000)	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 295
Fournisseurs(40810000000)	3 295
Dettes fiscales et sociales :	10 858
Dettes provisionnées pour congés à payer(42820000000)	7 594
Charges sociales sur congés à payer(43820000000)	1 624
Autres charges à payer(43860000000)	626
Charges à payer(44860000000)	1 014
TOTAL	14 197

A4 51
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 RUE JACQUES MARITAIN, 51100 REIMS
853 872 885 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 10 h 30,

Les associés de la société A4 51 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12 RUE JACQUES MARITAIN 51100 REIMS, sur convocation faite par lettre recommandée avec accusée de réception adressée le 11 juin 2021 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Omar Gralla, en sa qualité de Directeur Général de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

SG SG

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

SG

O G

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à - 5 605 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 5 605 euros

Au compte "report à nouveau" - 5 605 euros
S'élevant ainsi à - 5 605 euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale remercie la Présidente, Mme Sana GRALLA de n'avoir pris aucune rémunération sur l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale remercie la Présidente de ne prendre aucune rémunération sur l'exercice 2021, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SG

06

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au Directeur Général, qui s'est élevée à un montant de 4 859 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la rémunération du Directeur Général est portée à une somme fixe mensuelle brute de 1 270.31 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Omar Gralla

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A4 51
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 RUE JACQUES MARITAIN, 51100 REIMS
853 872 885 RCS REIMS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 juin 2021

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à - 5 605 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 5 605 euros

Au compte "report à nouveau" - 5 605 euros
S'élevant ainsi à - 5 605 euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

SG

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale remercie la Présidente, Mme Sana GRALLA de n'avoir pris aucune rémunération sur l'exercice 2020.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale remercie la Présidente de ne prendre aucune rémunération sur l'exercice 2021, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au Directeur Général, qui s'est élevée à un montant de 4 859 euros.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la rémunération du Directeur Général est portée à une somme fixe mensuelle brute de 1 270.31 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

SG

A4 51
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 RUE JACQUES MARITAIN, 51100 REIMS
853 872 885 RCS REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à - 5 605 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 5 605 euros

Au compte "report à nouveau" - 5 605 euros
S'élevant ainsi à – 5 605 euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SG

A4 51
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 RUE JACQUES MARITAIN, 51100 REIMS
853 872 885 RCS REIMS

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons qu'est intervenue au titre de l'exercice écoulé une convention visée à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

Convention de location immobilière conclue avec la SCI HOMMS, société dont Monsieur et Madame Gralla sont associés.

Objet : Location immobilière

Modalités essentielles : La société a versé à la SCI HOMMS, dont Monsieur et Madame Gralla sont associés, un loyer pour un montant de 25 550 € HT sur l'exercice.

Fait à REIMS
Le 30 JUIN 2021

Le Président
Signature du Président



SG

A4 51
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 RUE JACQUES MARITAIN, 51100 REIMS
853 872 885 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

Il n'y a rien de particulier à signaler, hormis les points évoqués dans le paragraphe "Examen des comptes et résultats" ci-après.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 221 435 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 41 683 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 59 722 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 117 345 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 706 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 70 247 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 7 785 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 6 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 9 968 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 49 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 266 823 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -3 705 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 757 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -5 462 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -143 euros,
- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de 5 605 euros.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 420 093 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 5 605 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 5 605 euros

Au compte "report à nouveau" - 5 605 euros
S'élevant ainsi à - 5 605 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 44 395 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la Présidente :

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la présidente.

Rémunération du Directeur Général :

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération du directeur général.

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre **PRESIDENT** quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à REIMS
Le 30 JUIN 2021

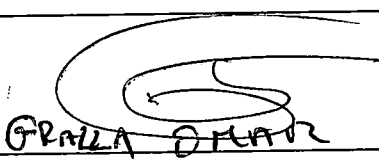
Le **PRESIDENT**
Signature du Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a small flourish at the end.

A4 51
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 RUE JACQUES MARITAIN
51100 REIMS
853 872 885 RCS REIMS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. GRALLA OMAR 50 RUE DU MOLINEL, 59290 WASQUEHAL	1250	1250	
2	Mme GRALLA SANA 50 RUE DU MOLINEL, 59290 WASQUEHAL	1250	1250	
3	SARL Y-A-Z 50 RUE DU MOLINEL, 59290 WASQUEHAL	2500	2500	 GRALLA OMAR
	Totaux	5 000	5 000	

Nombre d'associés : 3

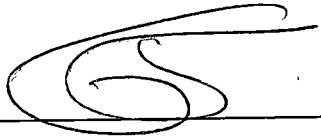
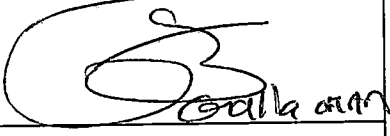
Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ...9... pouvoirs, arrêtée
à...3... associés présents ou représentés possédant ensemble ...5000... droits sociaux

Le président

A4 51
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 12 RUE JACQUES MARITAIN
51100 REIMS
853 872 885 RCS REIMS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. GRALLA OMAR 50 RUE DU MOLINEL, 59290 WASQUEHAL	1250	1250	
2	Mme GRALLA SANA 50 RUE DU MOLINEL, 59290 WASQUEHAL	1250	1250	
3	SARL Y-A-Z 50 RUE DU MOLINEL, 59290 WASQUEHAL	2500	2500	
	Totaux	5 000	5 000	

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ... pouvoirs, arrêtée
à ... associés présents ou représentés possédant ensemble ... droits sociaux

Le président